

LE GRAND PERIGUEUX
1 bd Lakanal – BP 70171 – 24019 - PERIGUEUX

DELIBERATION DDB2020-003

Nombre de membres du conseil	
en exercice	71
Présents	44
Votants	48
Pouvoirs	4

Date de convocation du Bureau du Grand Périgueux
le 24 janvier 2020

LE 30 JANVIER 2020, Le BUREAU COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur

OBJET : ACTIONS CŒUR DE VILLE : SUBVENTION AUX PROJETS COMMERCIAUX ET ARTISANAUX

M. Jacques AUZOU, Président
Christian LECOMTE, Secrétaire

Mmes SALINIER, BELOMBO, FAURE, CHABREYROU, BORAS, DARTENCET, PAUL, ROUX.

MM. LE MAO, BREAU, MOTTIER, COURNIL, SUBERBERE, PASSERIEUX, GARRIGUE, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, SCHRICKE, PROTANO, DENIS, FRADON, LEGAY, MOISSAT, LACOSTE, CHASTENET, PUYRIGAUD, MERILLOU, AUDI, DUNOYER, KHAIRALLAH, MOSSION, TENAILLON, GUILLEMET, VIROL, COLINET, LAROCHE, BUFFIERE, USCAIN, GEORGIADES, CACAN, MONTORIOL.

ABSENTS :

Mmes : BOUCAUD, KERGOAT, GONTIER, GATAULT, LABAILS, MOULENES, SALOMON.

MM. : BUISSON, BEYLOT, BONNET, DESPALT, LARRE, GEOFFROY, MOTARD, ROUQUIE, MALLET, MATHIEU, RAUZET, REYNET, TALLET, GRELETTY, LARENAUDIE, RATIER, COLBAC, DUCENE, HERBRETEAU, LE ROUX.

POUVOIRS :

<i>M. TALLET</i>	<i>Pouvoir à</i>	<i>M. AUZOU</i>
<i>Mme MOULENES</i>	<i>Pouvoir à</i>	<i>M. ROUSSARIE</i>
<i>Mme SALOMON</i>	<i>Pouvoir à</i>	<i>M. GEORGIADES</i>
<i>M. MOTARD</i>	<i>Pouvoir à</i>	<i>M. LEGAY</i>

OBJET : ACTIONS CŒUR DE VILLE : SUBVENTION AUX PROJETS COMMERCIAUX ET

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20200130-DDB2020003-DE

Vu la délibération du 26 janvier 2017 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau communautaire un certain nombre de ses pouvoirs.

Considérant que depuis le 1er janvier 2017, l'intérêt communautaire de la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux comprend une politique locale du commerce, dans le cadre de la politique de développement économique, en accompagnement des initiatives publiques ou privées.

Qu'il a été notamment indiqué que le Grand Périgueux pourra mettre en place ou contribuer aux actions collectives de soutien au commerce et à l'artisanat.

Que la Ville de Périgueux et la Communauté d'agglomération Le Grand Périgueux, dans le cadre du Programme « Action Cœur de Ville », auquel elles ont candidaté en commun, souhaitent poursuivre l'action du dispositif FISAC auprès des commerçants et artisans du cœur de l'agglomération. Pour cela la ville de Périgueux a répondu à l'appel à projet concernant un nouveau dispositif d'aide aux commerçants lancé par l'État fin 2018 mais la réponse ne sera effective que courant 2020.

Que les deux collectivités désireuses de poursuivre cette politique d'aide en direction des artisans et commerçants de proximité souhaitent mettre en place un dispositif transitoire d'aide sur la période 2019/2020.

L'objectif de cette opération est :

1/ d'encourager les commerçants et les artisans de Périgueux à réaliser des travaux de modernisation et de mise aux normes en leur accordant des aides financières,

2/ mais aussi de favoriser les créations commerciales par une aide initiale aux premiers loyers afin de permettre aux créateurs de tester leur activité dans les meilleures conditions.

Considérant que la Commune de Périgueux et le Grand Périgueux s'engagent financièrement dans cette opération pour un montant total de 200 000 € d'aides directes et 20 000 € pour les prestations de bilan-conseil pour chaque porteur de projet.

Que lors du troisième Comité de Pilotage du 10 janvier 2020, 6 dossiers ont été présentés :

- * 3 dossiers de demandes d'aides aux travaux ;
- * 1 dossier de demande d'aide aux travaux et à l'installation ;
- * 2 dossiers de demande d'aides à l'installation.

1- Boutique Marie Claire 8 rue Saint Silain PERIGUEUX

Présentation de l'entreprise : Il s'agit d'une boutique de prêt à porter moyenne et haut de gamme, Madame Pécout a repris ce commerce en 2012.

A/ Investissements subventionnables : taux d'intervention de 30 %

Il s'agit de travaux de modernisation et de mise aux normes de la boutique (Économie d'énergie, accessibilité, nouveaux mobilier pour redynamisation du local, peintures,...) et mise en place d'une nouvelle signalétique extérieure.

Montant total des travaux subventionnables : 8 339€ HT

Subvention aide aux travaux : 2 502 €

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le

ID : 024-200040392-20200130-DDB2020003-DE

B /Aide au bilan conseil : 600 €

MONTANT TOTAL DE L'AIDE: 3 102 €

2- Boutique Charme et Passion 36 rue limogeanne 24000 PERIGUEUX

Présentation de l'entreprise : Vente de lingeries féminine et masculine. Ce commerce a été créé en 2008, Madame Baillot a souhaité s'agrandir en 2019 et elle s'est donc installé rue Limogeanne (Auparavant elle se trouvait Place André Maurois).

A/ Investissements subventionnables : taux d'intervention de 30 %

Il s'agit de travaux de réaménagement du local (Changement de porte, éclairage économie d'énergie, ...), nouvelle enseigne, nouveau store.

Montant total des travaux subventionnables : 9 387 € HT

Subvention aide aux travaux : 2 816 €

B /Aide au bilan conseil : 600 €

MONTANT TOTAL DE L'AIDE: 3 416 €

3- Le pion de l'Isle 6 rue Saint Front 24000 PERIGUEUX

Présentation de l'entreprise : Commerce de détail de jeux de société et bar à jeux. Boutique créée en 2010 rue Limogeanne à Périgueux.

A/ Investissements subventionnables : taux d'intervention de 30 %

Monsieur Froidevaux devant le succès de son activité a souhaité la développer en y adjoignant un bar à jeux pour cela il a déménagé rue Saint Front en novembre 2019. Les travaux consistent en des travaux d'aménagement de ce nouveau local (réfection électrique, peinture, économie d'énergie), achat de mobilier, décoration, signalétique.

Montant total des travaux subventionnables : 26 231€ HT

Subvention aide aux travaux : 7 869 €

B /Aide au bilan conseil : 600 €

MONTANT TOTAL DE L' AIDE: 8 469 €

4- Planches & Co, 5 place de l'ancien hôtel de ville 24000 PERIGUEUX

Présentation de l'entreprise : Commerce créé en juillet 2019 (anciennement Nougatine), Il s'agit d'un commerce de restauration (planchas) et de débit de boisson type bar à vin,

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le



ID: 024-200040392-20200130-DDB2020003-DEipe.

A/ Investissements subventionnables : taux d'intervention de 30 %

Les investissements consistent en l'aménagement de la salle à l'étage pour en Des travaux de rénovation de peinture, sols, plafond ainsi que l'acquisition de mobilier sont prévus.

Montant total des travaux subventionnables : 6 728,19 € HT

Subvention aide aux travaux : 2 018,46 €

B/ Aide initiale aux premiers loyers car entreprise créée depuis moins d'1 an :

Subvention aide à l'installation : 3 000 €

C /Aide au bilan conseil : 600 €

MONTANT TOTAL DE L'AIDE: 5 618,46 €

5- Goupil ou Face, 7 rue André Saigne 24000 PERIGUEUX

Présentation de l'entreprise Création d'un magasin de vente de jeux de société

Aide initiale aux premiers loyers car entreprise créée depuis moins d'1 an :

Loyer annuel : 10 496,76€

Subvention aide à l'installation : 2 128,13 €

MONTANT TOTAL DE L' AIDE : 2 128,13 €

6- SAS ATLAS, 1 place Yves Guéna 24000 PERIGUEUX

Présentation de l'entreprise : Création d'un bar, restauration rapide et jeux virtuels.

Aide initiale aux premiers loyers car entreprise créée depuis moins d'1 an :

Loyer annuel : 32 400€ HT

Subvention aide à l'installation : 3 000 €

MONTANT TOTAL DE L'AIDE: 3 000 €

BILAN A MI PARCOURS:

Le montant total de l'enveloppe consommée à l'issue de ce deuxième Comité de Pilotage est de :

* Enveloppe Aides aux travaux et à l'installation : 139 103,57€ (Enveloppe totale : 200 000 € dont 100 000 € du Grand Périgueux)

* Enveloppe Bilan Conseils : 10 800€ (Enveloppe totale : 20 000 € dont 10 000 € du Grand Périgueux)

Le Comité de Pilotage a décidé à l'unanimité de ne plus imposer de Bilan Conseil pour les dossiers demandant que l'aide à l'installation (aide aux loyers). Ces dossiers seront présentés en du bail commercial et de l'extrait Kbis.

Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le

ID : 024-200040392-20200130-DDB2020003-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Décide de verser une subvention à l'entreprise Le pion de l'Isle d'un montant de 8 469 € dont 600 € d'aide au Bilan Conseil.
- Décide de verser une subvention à l'entreprise Boutique Marie Claire, d'un montant de 3 102 € dont 600 € d'aide au Bilan Conseil ;
- Décide de verser une subvention à l'entreprise Boutique Charme et Passion d'un montant de 3 416 € dont 600 € d'aide au Bilan Conseil ;
- Décide de verser une subvention à l'entreprise Planche & Co d'un montant de 5 618,46 € dont 600 € d'aide au Bilan Conseil ;
- Décide de verser une subvention à l'entreprise Goupil ou Face d'un montant de 2 128,13 € ;
- Décide de verser une subvention à l'entreprise SAS Atlas d'un montant de 3 000 € ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents liés au versement de ces subventions.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le	13 FEV. 2020	Pour extrait conforme	13 FEV 2020
Délibération certifiée exécutoire à compter du	13 FEV. 2020	Périgueux, le	13 FEV 2020

Le Président
Jacques AUZOU



Envoyé en préfecture le 13/02/2020

Reçu en préfecture le 13/02/2020

Affiché le



ID : 024-200040392-20200130-DDB2020003-DE